

LOGIQUE AU SÉNAT Séance du mercredi 29 décembre 1909. La séance est ouverte à 2 heures 10, sous la présidence de M. le vicomte A. Simeas, président.

LA LISTE CIVILE DU ROI M. Cappellet donne lecture de son rapport. L'arrêté est adopté. M. de Selys Longchamps a communiqué le chiffre de 3.300.000 fr. demandé.

M. Lelièvre. — Les meubles des palais royaux existaient en 1831, appartenant à la nation; mais en 1832, par un décret, ils furent attribués au roi.

M. Lelièvre. — Les meubles des palais royaux existaient en 1831, appartenant à la nation; mais en 1832, par un décret, ils furent attribués au roi.

M. Lelièvre. — Les meubles des palais royaux existaient en 1831, appartenant à la nation; mais en 1832, par un décret, ils furent attribués au roi.

M. Lelièvre. — Les meubles des palais royaux existaient en 1831, appartenant à la nation; mais en 1832, par un décret, ils furent attribués au roi.

M. Lelièvre. — Les meubles des palais royaux existaient en 1831, appartenant à la nation; mais en 1832, par un décret, ils furent attribués au roi.

M. Lelièvre. — Les meubles des palais royaux existaient en 1831, appartenant à la nation; mais en 1832, par un décret, ils furent attribués au roi.

M. Lelièvre. — Les meubles des palais royaux existaient en 1831, appartenant à la nation; mais en 1832, par un décret, ils furent attribués au roi.

M. Lelièvre. — Les meubles des palais royaux existaient en 1831, appartenant à la nation; mais en 1832, par un décret, ils furent attribués au roi.

M. Lelièvre. — Les meubles des palais royaux existaient en 1831, appartenant à la nation; mais en 1832, par un décret, ils furent attribués au roi.

M. Lelièvre. — Les meubles des palais royaux existaient en 1831, appartenant à la nation; mais en 1832, par un décret, ils furent attribués au roi.

M. Lelièvre. — Les meubles des palais royaux existaient en 1831, appartenant à la nation; mais en 1832, par un décret, ils furent attribués au roi.

M. Lelièvre. — Les meubles des palais royaux existaient en 1831, appartenant à la nation; mais en 1832, par un décret, ils furent attribués au roi.

M. Lelièvre. — Les meubles des palais royaux existaient en 1831, appartenant à la nation; mais en 1832, par un décret, ils furent attribués au roi.

M. Lelièvre. — Les meubles des palais royaux existaient en 1831, appartenant à la nation; mais en 1832, par un décret, ils furent attribués au roi.

M. Lelièvre. — Les meubles des palais royaux existaient en 1831, appartenant à la nation; mais en 1832, par un décret, ils furent attribués au roi.

M. Lelièvre. — Les meubles des palais royaux existaient en 1831, appartenant à la nation; mais en 1832, par un décret, ils furent attribués au roi.

DANS LE BASSIN DE LA MEUSE La Meuse et ses affluents, dont le niveau avait baissé, dimanche et lundi, une baisse importante, sont de nouveau, mercredi matin, en pleine crue.

La situation sur la Sambre est beaucoup moins bonne encore. La rivière est sortie de son lit en maints endroits, envahissant les sous-sols des habitations riveraines, et recouvrant de ses eaux grasses et nauséabondes les terres limitrophes.

La Semois déborde à Alle et dans les environs; la Lesse inonde les immenses prairies situées entre Han et Villers ainsi que celles qui se trouvent au pied du château de Ciergnon; l'Homme, est sorti de ses rives à Jemelle et à Rochefort; le Bocq et la Molignée sont transformés en torrent impétueux; l'Eau-Blanche et l'Eau-Noire, ainsi que la Vitroin, sont menaçantes.

Mercredi soir, un crime, encore entouré d'un profond mystère, a été commis au centre même de Bruxelles.

Un premier étage d'un cabaret portant pour enseigne « Brasserie de l'Etoile », situé rue de l'Étoile, 17, habitait, seule, une dame âgée de 70 ans, Mme Van Hille. Mercredi, vers huit heures du soir, une co-locataire, habitant le même palier, entra chez sa voisine et trouva celle-ci, étendue morte sur le plancher. Elle avait été étranglée. La co-locataire donna l'alarme. Les voisins, puis la police accoururent.

Le résultat d'une rapide enquête, que le vol est le mobile du crime. Tous les meubles garnissant l'habitation de la victime ont été inventoriés et fouillés.

On ne possède, jusqu'à présent, aucun indice qui puisse dénoncer la trace du coupable. Le Parquet est descendu sur les lieux.

Le quadruple assassinat de La Sauvenière-loz-Spa UNE FAMILLE MASSACRÉE. — LES CIRCONSTANCES DU CRIME. Le crime a dû être commis vers quatre heures du matin. L'assassin a dû s'enfuir par la fenêtre. Le parquet de Verviers a fait une nouvelle descente sur les lieux mardi.

Un bûcheron, Jean D..., 35 ans, arrêté par la gendarmerie, a pu fournir un alibi et a été relâché.

Un médecin légiste a procédé mardi après-midi à l'autopsie des quatre victimes. On admet toutefois aussi que l'assassin doit avoir agi par vengeance. Il aurait frappé ses victimes avec un marteau-hachette. Il s'est acharné avec une rage inouïe. Le bébé a reçu quatre coups de marteau. Le cerveau a été étalé.

Les victimes sont mortes instantanément. Henri Errard était âgé de 69 ans. Une piste. Le parquet recherche la piste d'une femme à l'accent étranger, qui était accompagnée hier après-midi, d'un individu à mine patibulaire et semblait rôder autour de la Sauvenière. A des ouvriers qui ramassaient des feuilles mortes, elle a dit : « Vous feriez mieux de travailler ».

L'assassin a dû avoir peur, une fois son forfait accompli, car il a jeté des draps de lit sur les cadavres. Sur la route, aux environs du « Marteau », on a trouvé des papiers d'assurances, provenant de la maison du crime. L'assassin a dû suivre cette direction. Aujourd'hui, un masque formé d'un vieux morceau de satin noir, dans lequel on a percé deux trous pour les yeux et muni de deux cordons blancs pour le nouer, a été trouvé à 300 mètres de la maison du crime.

L'émotion est considérable dans la région. Des milliers de personnes, ont stationné aujourd'hui aux abords de la maison. On s'attend à une arrestation sensationnelle.

Les constatations médicales. Le docteur qui, le premier, examina les cadavres, avait pu, d'un examen immédiat des cadavres, tirer cette conclusion que le crime avait été commis vers deux heures et demie de l'après-midi.

L'autopsie a permis de faire encore d'autres constatations intéressantes. Disons d'abord que Mme Errard a été tuée de deux coups de hache à l'occiput, tandis qu'Errard et la fillette ont été assassinés avec le revers de l'instrument.

Mme Errard venait de dîner; les aliments que l'estomac renfermait n'étaient pas attaqués; les intestins étaient intacts. Par contre, Errard n'avait pris aucune nourriture, l'estomac ne contenait que du vin de Bordeaux que la victime avait bu peut-être en compagnie de l'assassin.

Les coups reçus par Errard et sa femme ont été portés par derrière, ce qui indique que les deux personnes ont été surprises.

Enfin, on a relevé les traces de strangulation sur le cou du bébé. Errard portait aussi près de l'omoplate gauche, la trace d'un coup de couteau.

mêmes; mais le couteau qui a servi à frapper Errard reste introuvable. De toutes ces constatations, il semble résulter qu'on ne doit point se trouver en présence d'un professionnel. Un professionnel, en effet, n'aurait point volé les cadavres. D'un autre côté, un bandit vulgaire ne s'aurait point à commettre des crimes inutiles; il est plus pressé.

Debarassés des deux seules personnes valides de la maison, le fermier et sa femme, il se serait dépêché de chercher son butin, sans se préoccuper d'un enfant de deux mois et d'une vieille femme polytrophe qui ne pouvait lui nuire, ni même le dénoncer, puisqu'il avait eu soin de se couvrir d'un masque.

Un journal dit que deux arrestations sont imminentes.

LES SIX JOURS DE BERLIN Paris, 29 décembre. — (Par dépêche.) — Plusieurs changements sont intervenus au cours de la dernière nuit.

Bader, Rechner, Retich et Otto Meyer, complètement vidés par les attaques incessantes de la nuit, ont été relâchés.

Le jury demande alors, sur la demande des deux prévenus abandonnés, de former de nouvelles équipes, et c'est ainsi que se composent les équipes : Pilsaard-Rudell, Schipke-Bettinger et Rysler-Caravac.

Sept équipes sont en tête, au commencement de cette seconde journée, parmi eux, les Français font très bonne figure.

A la trentième heure, c'est-à-dire à midi, Berthel-Brook mouché et couvert, leur Louis Klomwé 900, Root-Fogel, Stallbrink-Conte, Stot-Walther, Rutt-Clarke, Stabe-Pawke, Grotz et Grotz, ont été relâchés.

On ne possède, jusqu'à présent, aucun indice qui puisse dénoncer la trace du coupable. Le Parquet est descendu sur les lieux.

Le quadruple assassinat de La Sauvenière-loz-Spa UNE FAMILLE MASSACRÉE. — LES CIRCONSTANCES DU CRIME. Le crime a dû être commis vers quatre heures du matin. L'assassin a dû s'enfuir par la fenêtre. Le parquet de Verviers a fait une nouvelle descente sur les lieux mardi.

Un bûcheron, Jean D..., 35 ans, arrêté par la gendarmerie, a pu fournir un alibi et a été relâché.

Un médecin légiste a procédé mardi après-midi à l'autopsie des quatre victimes. On admet toutefois aussi que l'assassin doit avoir agi par vengeance. Il aurait frappé ses victimes avec un marteau-hachette. Il s'est acharné avec une rage inouïe. Le bébé a reçu quatre coups de marteau. Le cerveau a été étalé.

Les victimes sont mortes instantanément. Henri Errard était âgé de 69 ans. Une piste. Le parquet recherche la piste d'une femme à l'accent étranger, qui était accompagnée hier après-midi, d'un individu à mine patibulaire et semblait rôder autour de la Sauvenière. A des ouvriers qui ramassaient des feuilles mortes, elle a dit : « Vous feriez mieux de travailler ».

L'assassin a dû avoir peur, une fois son forfait accompli, car il a jeté des draps de lit sur les cadavres. Sur la route, aux environs du « Marteau », on a trouvé des papiers d'assurances, provenant de la maison du crime. L'assassin a dû suivre cette direction. Aujourd'hui, un masque formé d'un vieux morceau de satin noir, dans lequel on a percé deux trous pour les yeux et muni de deux cordons blancs pour le nouer, a été trouvé à 300 mètres de la maison du crime.

L'émotion est considérable dans la région. Des milliers de personnes, ont stationné aujourd'hui aux abords de la maison. On s'attend à une arrestation sensationnelle.

Les constatations médicales. Le docteur qui, le premier, examina les cadavres, avait pu, d'un examen immédiat des cadavres, tirer cette conclusion que le crime avait été commis vers deux heures et demie de l'après-midi.

L'autopsie a permis de faire encore d'autres constatations intéressantes. Disons d'abord que Mme Errard a été tuée de deux coups de hache à l'occiput, tandis qu'Errard et la fillette ont été assassinés avec le revers de l'instrument.

Mme Errard venait de dîner; les aliments que l'estomac renfermait n'étaient pas attaqués; les intestins étaient intacts. Par contre, Errard n'avait pris aucune nourriture, l'estomac ne contenait que du vin de Bordeaux que la victime avait bu peut-être en compagnie de l'assassin.

MOUSCRON. — Au nouveau Grand Parc chez Castel à la Marlière. Le jour de l'an 2 de 3 sur 50 francs contre. Les Risques-Tout et Relem réunis. Au parc à 5 heures. 7790

ROUBAIX. — Voici les résultats du concours de tir, qui a eu lieu chez Eugène Thiers, rue de Valenciennes: 1er peloton, Cocheteux et P. Trenteaux; 2e, Vanderscheldt et Lagache; 3e, J. Laurent et Callot; 4e, Cocheteux et Vanderscheldt; 5e, Carotte et Vanderscheldt; 6e, E. Thiersen et Delplanque; 7e, A. Leclercq et Boyry; 8e, Carotte et Callot; 9e, Boyry et Delplanque; 10e, Marotte et Félix; 11e, Lagache et Janssens; 12e, Félix et Crochon; 13e, Delplanque et Spret; 14e, Vanderscheldt et Callot; 15e, Callot et Spret; 16e, Callot et Félix; 17e, Vramboul et Spret; 18e, Callot et Félix; 19e, Vramboul et Spret; 20e, Callot et Félix; 21e, Vramboul et Spret; 22e, Callot et Félix; 23e, Vramboul et Spret; 24e, Callot et Félix; 25e, Vramboul et Spret; 26e, Callot et Félix; 27e, Vramboul et Spret; 28e, Callot et Félix; 29e, Vramboul et Spret; 30e, Callot et Félix; 31e, Vramboul et Spret; 32e, Callot et Félix; 33e, Vramboul et Spret; 34e, Callot et Félix; 35e, Vramboul et Spret; 36e, Callot et Félix; 37e, Vramboul et Spret; 38e, Callot et Félix; 39e, Vramboul et Spret; 40e, Callot et Félix; 41e, Vramboul et Spret; 42e, Callot et Félix; 43e, Vramboul et Spret; 44e, Callot et Félix; 45e, Vramboul et Spret; 46e, Callot et Félix; 47e, Vramboul et Spret; 48e, Callot et Félix; 49e, Vramboul et Spret; 50e, Callot et Félix; 51e, Vramboul et Spret; 52e, Callot et Félix; 53e, Vramboul et Spret; 54e, Callot et Félix; 55e, Vramboul et Spret; 56e, Callot et Félix; 57e, Vramboul et Spret; 58e, Callot et Félix; 59e, Vramboul et Spret; 60e, Callot et Félix; 61e, Vramboul et Spret; 62e, Callot et Félix; 63e, Vramboul et Spret; 64e, Callot et Félix; 65e, Vramboul et Spret; 66e, Callot et Félix; 67e, Vramboul et Spret; 68e, Callot et Félix; 69e, Vramboul et Spret; 70e, Callot et Félix; 71e, Vramboul et Spret; 72e, Callot et Félix; 73e, Vramboul et Spret; 74e, Callot et Félix; 75e, Vramboul et Spret; 76e, Callot et Félix; 77e, Vramboul et Spret; 78e, Callot et Félix; 79e, Vramboul et Spret; 80e, Callot et Félix; 81e, Vramboul et Spret; 82e, Callot et Félix; 83e, Vramboul et Spret; 84e, Callot et Félix; 85e, Vramboul et Spret; 86e, Callot et Félix; 87e, Vramboul et Spret; 88e, Callot et Félix; 89e, Vramboul et Spret; 90e, Callot et Félix; 91e, Vramboul et Spret; 92e, Callot et Félix; 93e, Vramboul et Spret; 94e, Callot et Félix; 95e, Vramboul et Spret; 96e, Callot et Félix; 97e, Vramboul et Spret; 98e, Callot et Félix; 99e, Vramboul et Spret; 100e, Callot et Félix; 101e, Vramboul et Spret; 102e, Callot et Félix; 103e, Vramboul et Spret; 104e, Callot et Félix; 105e, Vramboul et Spret; 106e, Callot et Félix; 107e, Vramboul et Spret; 108e, Callot et Félix; 109e, Vramboul et Spret; 110e, Callot et Félix; 111e, Vramboul et Spret; 112e, Callot et Félix; 113e, Vramboul et Spret; 114e, Callot et Félix; 115e, Vramboul et Spret; 116e, Callot et Félix; 117e, Vramboul et Spret; 118e, Callot et Félix; 119e, Vramboul et Spret; 120e, Callot et Félix; 121e, Vramboul et Spret; 122e, Callot et Félix; 123e, Vramboul et Spret; 124e, Callot et Félix; 125e, Vramboul et Spret; 126e, Callot et Félix; 127e, Vramboul et Spret; 128e, Callot et Félix; 129e, Vramboul et Spret; 130e, Callot et Félix; 131e, Vramboul et Spret; 132e, Callot et Félix; 133e, Vramboul et Spret; 134e, Callot et Félix; 135e, Vramboul et Spret; 136e, Callot et Félix; 137e, Vramboul et Spret; 138e, Callot et Félix; 139e, Vramboul et Spret; 140e, Callot et Félix; 141e, Vramboul et Spret; 142e, Callot et Félix; 143e, Vramboul et Spret; 144e, Callot et Félix; 145e, Vramboul et Spret; 146e, Callot et Félix; 147e, Vramboul et Spret; 148e, Callot et Félix; 149e, Vramboul et Spret; 150e, Callot et Félix; 151e, Vramboul et Spret; 152e, Callot et Félix; 153e, Vramboul et Spret; 154e, Callot et Félix; 155e, Vramboul et Spret; 156e, Callot et Félix; 157e, Vramboul et Spret; 158e, Callot et Félix; 159e, Vramboul et Spret; 160e, Callot et Félix; 161e, Vramboul et Spret; 162e, Callot et Félix; 163e, Vramboul et Spret; 164e, Callot et Félix; 165e, Vramboul et Spret; 166e, Callot et Félix; 167e, Vramboul et Spret; 168e, Callot et Félix; 169e, Vramboul et Spret; 170e, Callot et Félix; 171e, Vramboul et Spret; 172e, Callot et Félix; 173e, Vramboul et Spret; 174e, Callot et Félix; 175e, Vramboul et Spret; 176e, Callot et Félix; 177e, Vramboul et Spret; 178e, Callot et Félix; 179e, Vramboul et Spret; 180e, Callot et Félix; 181e, Vramboul et Spret; 182e, Callot et Félix; 183e, Vramboul et Spret; 184e, Callot et Félix; 185e, Vramboul et Spret; 186e, Callot et Félix; 187e, Vramboul et Spret; 188e, Callot et Félix; 189e, Vramboul et Spret; 190e, Callot et Félix; 191e, Vramboul et Spret; 192e, Callot et Félix; 193e, Vramboul et Spret; 194e, Callot et Félix; 195e, Vramboul et Spret; 196e, Callot et Félix; 197e, Vramboul et Spret; 198e, Callot et Félix; 199e, Vramboul et Spret; 200e, Callot et Félix; 201e, Vramboul et Spret; 202e, Callot et Félix; 203e, Vramboul et Spret; 204e, Callot et Félix; 205e, Vramboul et Spret; 206e, Callot et Félix; 207e, Vramboul et Spret; 208e, Callot et Félix; 209e, Vramboul et Spret; 210e, Callot et Félix; 211e, Vramboul et Spret; 212e, Callot et Félix; 213e, Vramboul et Spret; 214e, Callot et Félix; 215e, Vramboul et Spret; 216e, Callot et Félix; 217e, Vramboul et Spret; 218e, Callot et Félix; 219e, Vramboul et Spret; 220e, Callot et Félix; 221e, Vramboul et Spret; 222e, Callot et Félix; 223e, Vramboul et Spret; 224e, Callot et Félix; 225e, Vramboul et Spret; 226e, Callot et Félix; 227e, Vramboul et Spret; 228e, Callot et Félix; 229e, Vramboul et Spret; 230e, Callot et Félix; 231e, Vramboul et Spret; 232e, Callot et Félix; 233e, Vramboul et Spret; 234e, Callot et Félix; 235e, Vramboul et Spret; 236e, Callot et Félix; 237e, Vramboul et Spret; 238e, Callot et Félix; 239e, Vramboul et Spret; 240e, Callot et Félix; 241e, Vramboul et Spret; 242e, Callot et Félix; 243e, Vramboul et Spret; 244e, Callot et Félix; 245e, Vramboul et Spret; 246e, Callot et Félix; 247e, Vramboul et Spret; 248e, Callot et Félix; 249e, Vramboul et Spret; 250e, Callot et Félix; 251e, Vramboul et Spret; 252e, Callot et Félix; 253e, Vramboul et Spret; 254e, Callot et Félix; 255e, Vramboul et Spret; 256e, Callot et Félix; 257e, Vramboul et Spret; 258e, Callot et Félix; 259e, Vramboul et Spret; 260e, Callot et Félix; 261e, Vramboul et Spret; 262e, Callot et Félix; 263e, Vramboul et Spret; 264e, Callot et Félix; 265e, Vramboul et Spret; 266e, Callot et Félix; 267e, Vramboul et Spret; 268e, Callot et Félix; 269e, Vramboul et Spret; 270e, Callot et Félix; 271e, Vramboul et Spret; 272e, Callot et Félix; 273e, Vramboul et Spret; 274e, Callot et Félix; 275e, Vramboul et Spret; 276e, Callot et Félix; 277e, Vramboul et Spret; 278e, Callot et Félix; 279e, Vramboul et Spret; 280e, Callot et Félix; 281e, Vramboul et Spret; 282e, Callot et Félix; 283e, Vramboul et Spret; 284e, Callot et Félix; 285e, Vramboul et Spret; 286e, Callot et Félix; 287e, Vramboul et Spret; 288e, Callot et Félix; 289e, Vramboul et Spret; 290e, Callot et Félix; 291e, Vramboul et Spret; 292e, Callot et Félix; 293e, Vramboul et Spret; 294e, Callot et Félix; 295e, Vramboul et Spret; 296e, Callot et Félix; 297e, Vramboul et Spret; 298e, Callot et Félix; 299e, Vramboul et Spret; 300e, Callot et Félix; 301e, Vramboul et Spret; 302e, Callot et Félix; 303e, Vramboul et Spret; 304e, Callot et Félix; 305e, Vramboul et Spret; 306e, Callot et Félix; 307e, Vramboul et Spret; 308e, Callot et Félix; 309e, Vramboul et Spret; 310e, Callot et Félix; 311e, Vramboul et Spret; 312e, Callot et Félix; 313e, Vramboul et Spret; 314e, Callot et Félix; 315e, Vramboul et Spret; 316e, Callot et Félix; 317e, Vramboul et Spret; 318e, Callot et Félix; 319e, Vramboul et Spret; 320e, Callot et Félix; 321e, Vramboul et Spret; 322e, Callot et Félix; 323e, Vramboul et Spret; 324e, Callot et Félix; 325e, Vramboul et Spret; 326e, Callot et Félix; 327e, Vramboul et Spret; 328e, Callot et Félix; 329e, Vramboul et Spret; 330e, Callot et Félix; 331e, Vramboul et Spret; 332e, Callot et Félix; 333e, Vramboul et Spret; 334e, Callot et Félix; 335e, Vramboul et Spret; 336e, Callot et Félix; 337e, Vramboul et Spret; 338e, Callot et Félix; 339e, Vramboul et Spret; 340e, Callot et Félix; 341e, Vramboul et Spret; 342e, Callot et Félix; 343e, Vramboul et Spret; 344e, Callot et Félix; 345e, Vramboul et Spret; 346e, Callot et Félix; 347e, Vramboul et Spret; 348e, Callot et Félix; 349e, Vramboul et Spret; 350e, Callot et Félix; 351e, Vramboul et Spret; 352e, Callot et Félix; 353e, Vramboul et Spret; 354e, Callot et Félix; 355e, Vramboul et Spret; 356e, Callot et Félix; 357e, Vramboul et Spret; 358e, Callot et Félix; 359e, Vramboul et Spret; 360e, Callot et Félix; 361e, Vramboul et Spret; 362e, Callot et Félix; 363e, Vramboul et Spret; 364e, Callot et Félix; 365e, Vramboul et Spret; 366e, Callot et Félix; 367e, Vramboul et Spret; 368e, Callot et Félix; 369e, Vramboul et Spret; 370e, Callot et Félix; 371e, Vramboul et Spret; 372e, Callot et Félix; 373e, Vramboul et Spret; 374e, Callot et Félix; 375e, Vramboul et Spret; 376e, Callot et Félix; 377e, Vramboul et Spret; 378e, Callot et Félix; 379e, Vramboul et Spret; 380e, Callot et Félix; 381e, Vramboul et Spret; 382e, Callot et Félix; 383e, Vramboul et Spret; 384e, Callot et Félix; 385e, Vramboul et Spret; 386e, Callot et Félix; 387e, Vramboul et Spret; 388e, Callot et Félix; 389e, Vramboul et Spret; 390e, Callot et Félix; 391e, Vramboul et Spret; 392e, Callot et Félix; 393e, Vramboul et Spret; 394e, Callot et Félix; 395e, Vramboul et Spret; 396e, Callot et Félix; 397e, Vramboul et Spret; 398e, Callot et Félix; 399e, Vramboul et Spret; 400e, Callot et Félix; 401e, Vramboul et Spret; 402e, Callot et Félix; 403e, Vramboul et Spret; 404e, Callot et Félix; 405e, Vramboul et Spret; 406e, Callot et Félix; 407e, Vramboul et Spret; 408e, Callot et Félix; 409e, Vramboul et Spret; 410e, Callot et Félix; 411e, Vramboul et Spret; 412e, Callot et Félix; 413e, Vramboul et Spret; 414e, Callot et Félix; 415e, Vramboul et Spret; 416e, Callot et Félix; 417e, Vramboul et Spret; 418e, Callot et Félix; 419e, Vramboul et Spret; 420e, Callot et Félix; 421e, Vramboul et Spret; 422e, Callot et Félix; 423e, Vramboul et Spret; 424e, Callot et Félix; 425e, Vramboul et Spret; 426e, Callot et Félix; 427e, Vramboul et Spret; 428e, Callot et Félix; 429e, Vramboul et Spret; 430e, Callot et Félix; 431e, Vramboul et Spret; 432e, Callot et Félix; 433e, Vramboul et Spret; 434e, Callot et Félix; 435e, Vramboul et Spret; 436e, Callot et Félix; 437e, Vramboul et Spret; 438e, Callot et Félix; 439e, Vramboul et Spret; 440e, Callot et Félix; 441e, Vramboul et Spret; 442e, Callot et Félix; 443e, Vramboul et Spret; 444e, Callot et Félix; 445e, Vramboul et Spret; 446e, Callot et Félix; 447e, Vramboul et Spret; 448e, Callot et Félix; 449e, Vramboul et Spret; 450e, Callot et Félix; 451e, Vramboul et Spret; 452e, Callot et Félix; 453e, Vramboul et Spret; 454e, Callot et Félix; 455e, Vramboul et Spret; 456e, Callot et Félix; 457e, Vramboul et Spret; 458e, Callot et Félix; 459e, Vramboul et Spret; 460e, Callot et Félix; 461e, Vramboul et Spret; 462e, Callot et Félix; 463e, Vramboul et Spret; 464e, Callot et Félix; 465e, Vramboul et Spret; 466e, Callot et Félix; 467e, Vramboul et Spret; 468e, Callot et Félix; 469e, Vramboul et Spret; 470e, Callot et Félix; 471e, Vramboul et Spret; 472e, Callot et Félix; 473e, Vramboul et Spret; 474e, Callot et Félix; 475e, Vramboul et Spret; 476e, Callot et Félix; 477e, Vramboul et Spret; 478e, Callot et Félix; 479e, Vramboul et Spret; 480e, Callot et Félix; 481e, Vramboul et Spret; 482e, Callot et Félix; 483e, Vramboul et Spret; 484e, Callot et Félix; 485e, Vramboul et Spret; 486e, Callot et Félix; 487e, Vramboul et Spret; 488e, Callot et Félix; 489e, Vramboul et Spret; 490e, Callot et Félix; 491e, Vramboul et Spret; 492e, Callot et Félix; 493e, Vramboul et Spret; 494e, Callot et Félix; 495e, Vramboul et Spret; 496e, Callot et Félix; 497e, Vramboul et Spret; 498e, Callot et Félix; 499e, Vramboul et Spret; 500e, Callot et Félix; 501e, Vramboul et Spret; 502e, Callot et Félix; 503e, Vramboul et Spret; 504e, Callot et Félix; 505e, Vramboul et Spret; 506e, Callot et Félix; 507e, Vramboul et Spret; 508e, Callot et Félix; 509e, Vramboul et Spret; 510e, Callot et Félix; 511e, Vramboul et Spret; 512e, Callot et Félix; 513e, Vramboul et Spret; 514e, Callot et Félix; 515e, Vramboul et Spret; 516e, Callot et Félix; 517e, Vramboul et Spret; 518e, Callot et Félix; 519e, Vramboul et Spret; 520e, Callot et Félix; 521e, Vramboul et Spret; 522e, Callot et Félix; 523e, Vramboul et Spret; 524e, Callot et Félix; 525e, Vramboul et Spret; 526e, Callot et Félix; 527e, Vramboul et Spret; 528e, Callot et Félix; 529e, Vramboul et Spret; 530e, Callot et Félix; 531e, Vramboul et Spret; 532e, Callot et Félix; 533e, Vramboul et Spret; 534e, Callot et Félix; 535e, Vramboul et Spret; 536e, Callot et Félix; 537e, Vramboul et Spret; 538e, Callot et Félix; 539e, Vramboul et Spret; 540e, Callot et Félix; 541e, Vramboul et Spret; 542e, Callot et Félix; 543e, Vramboul et Spret; 544e, Callot et Félix; 545e, Vramboul et Spret; 546e, Callot et Félix; 547e, Vramboul et Spret; 548e, Callot et Félix; 549e, Vramboul et Spret; 550e, Callot et Félix; 551e, Vramboul et Spret; 552e, Callot et Félix; 553e, Vramboul et Spret; 554e, Callot et Félix; 555e, Vramboul et Spret; 556e, Callot et Félix; 557e, Vramboul et Spret; 558e, Callot et Félix; 559e, Vramboul et Spret; 560e, Callot et Félix; 561e, Vramboul et Spret; 562e, Callot et Félix; 563e, Vramboul et Spret; 564e, Callot et Félix; 565e, Vramboul et Spret; 566e, Callot et Félix; 567e, Vramboul et Spret; 568e, Callot et Félix; 569e, Vramboul et Spret; 570e, Callot et Félix; 571e, Vramboul et Spret; 572e, Callot et Félix; 573e, Vramboul et Spret; 574e, Callot et Félix; 575e, Vramboul et Spret; 576e, Callot et Félix; 577e, Vramboul et Spret; 578e, Callot et Félix; 579e, Vramboul et Spret; 580e, Callot et Félix; 581e, Vramboul et Spret; 582e, Callot et Félix; 583e, Vramboul et Spret; 584e, Callot et Félix; 585e, Vramboul et Spret; 586e, Callot et Félix; 587e, Vramboul et Spret; 588e, Callot et Félix; 589e, Vramboul et Spret; 590e, Callot et Félix; 591e, Vramboul et Spret; 592e, Callot et Félix; 593e, Vramboul et Spret; 594e, Callot et Félix; 595e, Vramboul et Spret;